

## RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LES SOUTIENS DES COMMUNES À LA CULTURE

- enquête réalisée auprès de 43 communes, district de Nyon, printemps 2009

Pour asseoir une démarche régionale dans le domaine culturel, le Conseil régional a diffusé en mai 2009 auprès de 43 communes du district de Nyon un questionnaire ciblant leurs actions en faveur de la culture<sup>1</sup>. Dans ce cadre, l'analyse vise à répertorier les différents soutiens communaux ainsi que les activités existantes au sein de chaque commune. Permettant d'obtenir une meilleure connaissance des actions locales, cette démarche facilite ainsi l'identification et la coordination des projets culturels d'intérêt régional.

Une politique culturelle d'intérêt régional pourra ainsi être mise en place dotée de moyens appropriés. Cette démarche globale tiendra compte de l'existant, favorisera les synergies et autres alliances entre porteurs de projet et les pouvoirs publics. Pour être efficace, une telle politique doit reconnaître les fondamentaux de la culture<sup>2</sup>, dont notamment pour rappel :

- La culture a besoin du soutien des pouvoirs publics. Un large soutien de la politique culturelle jette les bases d'une création culturelle vivante et d'une offre séduisante qui contribuent à l'attrait et à la qualité de vie urbaine et constituent un impact économique important ;
- Le patrimoine culturel doit être sauvegardé et la création culturelle contemporaine encouragée ;
- L'accès à l'offre culturelle doit être encouragé pour toute la population ;
- La culture et l'encouragement de la culture sont des éléments importants de la communication publique ;
- Des infrastructures appropriées doivent être créées à des conditions avantageuses pour les activités culturelles ;
- La promotion culturelle publique doit également être utile à la sécurité sociale des artistes.

Éléments nécessaires, la mise en œuvre d'une politique culturelle régionale fait appel à la solidarité et à la complémentarité intercommunale. En effet les communes-hôtes (en offre culturelle comme en infrastructure) supportent l'essentiel des coûts pour des prestations consommées à l'échelle régionale, voire d'agglomération. Une politique régionale vise à équilibrer les participations communales pour non seulement garantir la diversité de l'offre mais aussi l'accès à l'ensemble de la population.

C'est dans ce cadre que cette enquête a été réalisée par la commission culturelle du Conseil régional.

---

<sup>1</sup> 40 Communes répondantes : Arnex-sur-Nyon, Begnins, Borex, Bursins, Chéserey, Coinsins, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Genolier, Gilly, Givrins, Gland, Grens, La Rippe, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy, Tartegnin, Trélex, Vich, Vinzel, pot commun TS / Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies, Tannay. Seules, Arzier, Gingins et Luins n'ont pas répondu.

<sup>2</sup> 12 thèses de la conférence des villes suisses pour la culture. Élaborées en 1982, les thèses relatives à la politique culturelle urbaine ont été intégrées en 1984 dans la convention des villes qui s'étaient regroupées pour constituer la Conférence des villes suisses en matière culturelle. Les thèses sont ainsi devenues des lignes directrices aussi bien pour l'activité de la Conférence que pour l'encouragement de la culture dispensé par les différentes villes.

## Méthode

Composé de onze questions, le questionnaire en contient neuf sur la politique communale et trois sur l'offre existante au sein de la commune. A l'exception de trois communes-villageoises, toutes ont répondu (93 %). L'analyse des données fait ressortir deux groupes de communes qui mettent à disposition de la culture des moyens peu comparables :

- a) Communes-centres (Rolle, Gland et Nyon) et le regroupement intercommunal de Terre Sainte avec le pot commun de Terre Sainte et Coppet,
- b) Communes villageoises.

Dans la mesure du possible les résultats de ces deux groupes sont présentés distinctement, même si parfois ceux-ci convergent.

## Partie A. Soutien communal en faveur de la culture, 2006-2011

### 1. Priorités de législature des municipalités

#### a) Communes-centres et pot commun de Terre Sainte

Dans l'ensemble les communes-centres orientent leur priorité vers une politique culturelle « complète » du fait qu'elles gèrent tant des infrastructures à vocation culturelle que des actions sur l'offre en prestations culturelles :

- Nyon : priorités à la rénovation de patrimoines bâtis à vocation culturelle (musées romains et du léman, amphithéâtre) et à leur développement (projet de construction d'une deuxième salle à l'Usine à Gaz), entre autres.
- Gland : priorités à la diversification de l'offre du théâtre et au soutien des artistes locaux. Valorisation de la bibliothèque communale.
- Rolle : priorités à la création d'un service culturel au sein de l'administration communale, à l'analyse de la situation, à la valorisation du patrimoine rollois.
- Coppet et pot commun Terre Sainte : priorités à la création et au maintien d'une activité culturelle au sein de la commune ou dans la région, apporter une animation par l'organisation de concerts, spectacles et manifestations, assurer à la population un accès à la culture.

#### b) Communes villageoises

##### **60% d'entre elles n'ont pas fixé de priorité en matière culturelle.**

Le 40% restant des communes ont des objectifs parfois financiers (maintien d'un montant fixe annuel, un pourcentage des recettes dédié au budget culturel, etc), parfois ciblé sur un projet (développement du sentier des Toblerones). La majorité des communes du pot commun de Terre Sainte délèguent leurs compétences à l'échelle intercommunale, voire régionale.

## 2. Objets soutenus régulièrement par les communes

### **Locaux mis à disposition d'activités culturelles**

Nombreuses communes et toutes les communes-centres affirment mettre des locaux à disposition de groupes de musique, troupes théâtrales et autres arts vivants. Ce soutien en infrastructures est le plus fréquent (33 %). En termes de locaux, il s'agit à plus de 63 % de salles communales, viennent ensuite les abris PC à près de 30 %.

### **Bibliothèques**

Localisées principalement dans les centres, la gestion de bibliothèques ne concerne que 14 % des communes répondantes. Le service statistique du canton de Vaud (scris) recense deux bibliothèques municipales dans le district, Nyon et Gland. L'offre de Nyon double celle de Gland. En termes de fréquentations, celle de Nyon est parmi les plus importantes du canton (120'000 prêts en 2007). L'accessibilité, la centralité de ce type d'offre et le nombre d'ouvrages disponibles sont les facteurs d'attractivité qui renforcent l'activité d'une bibliothèque. A titre illustratif, plus de 61 % des lecteurs actifs adultes ne sont pas domiciliés à Nyon, ainsi que près de 45 % des lecteurs actifs juniors.

### **Musées**

En termes de musées, le district possède une offre diversifiée au sein du canton de Vaud. Selon le scris (2009), les musées vaudois les plus fréquentés le sont principalement pour des raisons touristiques, comme le Château de Chillon et le Musée Olympique. Les fréquentations du musée nationale suisse à Prangins (4.5 %) et autres musées sont marginales (+/- 2 %).

### **Théâtres, salles de concerts, salles d'exposition**

Seulement 4 % des communes confirment gérer respectivement: un théâtre, une salle d'exposition, une salle de concerts.

### **Monuments historiques, patrimoines bâtis**

Malgré une région au patrimoine bâti important, rares sont les communes qui citent des monuments historiques dans le cadre de leur politique culturelle (exemples: église du XIX<sup>ème</sup> siècle de Bursins, deux auberges communales de Chéserey). Ce sont principalement les centres qui tendent à valoriser leur patrimoine en faveur des activités culturelles.

- Rolle : château de Rolle, île de la Harpe et pavillon « Le Cabinet Bleu ».
- Coppet : maison de ville de Coppet, maison Michel, églises.
- Nyon : temple, château et amphithéâtre de Nyon.
- Prangins : partie « extérieure » du Musée National, stèle pour le 250<sup>ème</sup> anniversaire du passage de Mozart en Suisse, Monument des Vaudois du Piémont.

Même si le type d'objet n'y est pas développé, la valorisation d'objets d'art dans les espaces publics est citée après les bibliothèques, avant les théâtres, salles de concerts et d'expo.

## 3. Soutiens à la formation des jeunes

Les principales activités soutenues par les communes sont la musique, en complément du soutien apporté par le Conseil régional. Dans une moindre mesure le chant. D'autres genres d'activités sont soutenues, même si marginales.

#### 4. Soutien d'événements culturels et / ou organisation de ceux-ci

Des événements sis sur le territoire communal sont soutenus ponctuellement, tel que :

- Des modes de soutien logistique et d'infrastructures (locaux). Leur mise à disposition est parfois gracieuse, parfois payante ;
- La forte concentration des soutiens financiers en faveur des concerts de fanfares et représentations des chorales (53%).

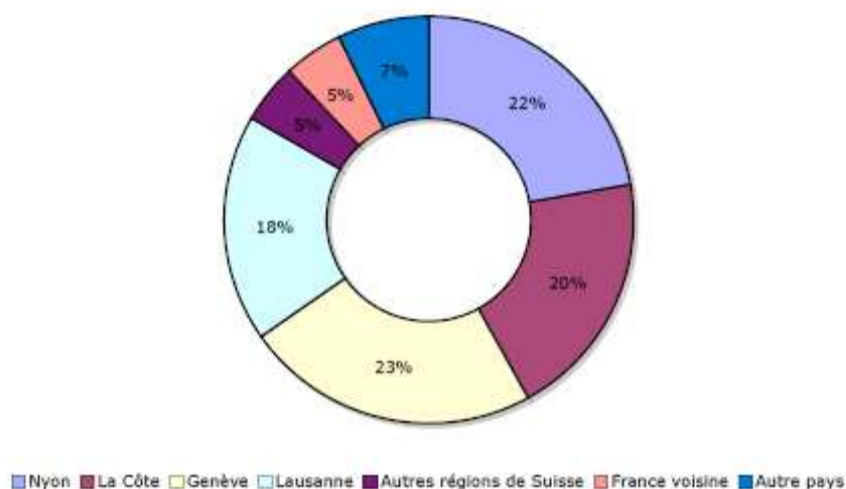
##### **Absence de coordination régionale**

En effet, l'essentiel des événements annoncés sont musicaux et organisés par et / ou pour des fanfares et chorales. Les autres types d'événements ont trait tant au théâtre, qu'à des expositions (peinture, arts plastiques, etc), qu'à des événements plus « folkloriques » comme la Désalpe et la Mi-Eté à St-Cergue.

La programmation des théâtres de Terre Sainte, de Gland et de l'Usine à Gaz sont principalement soutenus par les communes hôtes. Les autres communes ne soutiennent que marginalement le financement des représentations annuelles.

La ville de Nyon soutient les événements-festivals comme Vision du Réel, le FAR, et autres journées du patrimoine, festival de musique du Haut-Jura, entre autres, qui ont des retombées supra-régionales. Peu à pas de communes soutiennent ces événements en complément de la ville centre.

A titre illustratif, le public du FAR provient à 42 % de la Côte (dont la moitié est domiciliée hors de Nyon), le 58% restant venant de l'arc lémanique, d'autres régions de la Suisse ainsi que de l'étranger. Cette distribution permet d'affirmer qu'un tel festival a des retombées supra-régionales en termes d'image, renforçant ainsi le positionnement de la région sur les plans culturel comme économique (tourisme).



source : questionnaire FAR, 2007

Un autre événement à caractère international est cité, d'intérêt supra-régional « Master Class Seiji Ozawa » qui a lieu à Rolle. La commune met à disposition des locaux et apporte un soutien logistique. Cet événement annuel ne semble pas recevoir de soutien de communes tierces.

### **Manne principale nyonnaise**

Sur le plan budgétaire, la ville de Nyon contribue à plus de 87 % des subventions aux manifestations basées sur le territoire communal, et d'intérêt régional.

- a) Les communes-centres et le pot commun de Terre Sainte : environ 927'000.-, dont 867'700.- octroyés par la ville de Nyon
- b) Les autres communes : environ 71'000.-, soit **moins de 8 %** des communes-centres.

## 5. Soutiens financiers à des associations ou organisations culturelles

Bien inférieur, le subventionnement d'organisations représente moins du 50% des soutiens aux manifestations locales. Il est évalué à environ Sfr. 410'000.-, dont près de 70 % sont assurés par les villes de Nyon, Gland, Rolle et le pot commun de Terre Sainte.

### **Soutiens confirmés en faveur des fanfares et chorales**

Pour l'ensemble des communes (groupes a) et b) confondus) les soutiens convergent vers un même type d'organisation :

- Le soutien massif aux fanfares municipales qui bénéficient non seulement de l'accès aux locaux mais des principaux soutiens financiers.
- Le soutien aux chorales est aussi soutenu de façon importante par les communes.
- Le théâtre du Jorat a bénéficié des solidarités communales lors de sa rénovation (2006, 2007).
- L'ensemble des autres aides sont ponctuelles et distribuées de façon éclatée à tout type d'organisation de tout type d'activités.

## 6. Autres types de soutien

Rares sont les soutiens complémentaires à la mise à disposition de locaux, de subventions, voire d'aide logistique. Ce sont par exemple la mise à disposition de surfaces d'affichages en format mondial, avec espace et pause gratuits par la ville de Nyon, à l'offre de prestations du service nyonnais de la culture pour l'aide à l'organisation de manifestations et conseils.

## 7. Locaux mis à disposition à des associations ou organisations à but culturel, à fins de spectacles ou de répétitions

Parmi les solutions les plus fréquentes, la presque totalité de l'offre en infrastructures ouvertes aux activités culturelles se décline comme suit :

### **1. Grande salle, salle communale, salle polyvalente**

24 communes mettent à disposition ce lieu servant tant pour les spectacles que pour les répétitions, voire des activités corporelles (gym, yoga).

### **2. Abri PC**

11 communes mettent à disposition leur abri PC pour des répétitions.

3. Théâtres
  - Les 9 communes de Terre Sainte soutiennent le théâtre de Terre Sainte, via leur pot commun.
  - Gland dispose du théâtre de Grand-Champ et de la petite salle du théâtre.
  - Théâtre du Casino à Rolle.
  - Bâtiment la « Fruitière » à Grens (Musée de la machine agricole de Chiblins).
  - L'Usine à Gaz à Nyon.
4. Centres sportifs et scolaires (Chésereux, Eysins, Genolier, Rolle)
5. Salles dites de répétition (Chésereux, Perroy) et autres lieux de type « carnotzet » ou salles de la maison de commune.
6. Autre patrimoine bâti : église de Perroy pour concerts, le Temple de Rolle, la salle du Château de Rolle, locaux d'exposition, cour et parc du Château de Tannay.

D'autres réponses ont été apportées, comme un « stand de tir », qui n'ont pas été prises en compte dans une approche de politique culturelle.

Ces locaux - plus ou moins adéquats aux milieux artistiques - sont mis à disposition des activités suivantes :

1. Répétitions et représentations musicales  
25 communes mettent à disposition des locaux pour répétitions et représentations musicales.
2. Répétitions et représentations théâtrales  
13 communes mettent à disposition des locaux pour répétitions et représentations théâtrales.
3. Locaux mis à disposition des conservatoires et des écoles de musique<sup>3</sup>  
Les charges supportées par ces institutions divergent fortement d'un établissement à l'autre. Sachant que les soutiens des communes et de la région priorisent l'aide directe à l'écolage, le Conservatoire de l'ouest vaudois supporte seul des coûts de location les plus conséquents :
  - **COV : loyer supporté 35'500.-/an (une dizaine de lieux dans le district de Nyon),**
  - CMTS : loyer 5'600.- / an (loyers du secrétariat, Mme D'Albony)

Logées plus avantageusement, les écoles de musique disposent de locaux:

- EMN : loyer 4'000.- / an (Nyon),
- UICC : pas de loyer
- EMRE : pas de loyer

D'autres activités culturelles utilisent des locaux sis dans les communes du district, parfois payants, parfois offerts :

---

<sup>3</sup> Les conservatoires et principales écoles de musique dans le district de Nyon sont : Conservatoire de l'ouest vaudois (COV), le Conservatoire de Terre Sainte (CMTS), l'école de musique de Nyon (EMN), l'union instrumentale des cercles de Coppet (UICC), école de musique de Rolle et environs (EMRE).

- Mise à disposition de locaux payants pour une école de danse (Nyon), d'une salle pour un gala de danse (Founex),
- Une commune informe héberger des participants dans l'abri PC (organiseurs ponctuels),
- Une commune met à disposition des locaux pour une ludothèque intercommunale (Coppet),
- Quatre communes informent mettre à disposition des locaux pour une bibliothèque communale (Dully, St-George, Nyon, Gland) (dont fermeture à Dully en 2009),
- Mise à disposition des locaux avec location: Elastique Citrique, Association Rez-Animation, Association des 3 arbres, Visions du Réel, FAR, etc...) (Nyon)
- Mise à dispo de locaux pour expos (salle de spectacles de Founex, château de Rolle, château de Tannay)
- Autres activités citées:  
  
Lotos, Girons, fêtes au village, association pour l'animation, association des intérêts de la commune, spectacles scolaires, activités sportives comme le judo, la gym, l'aérobic, le yoga, etc.

## 8. Budget annuel de la commune octroyé à la culture

Dans l'ensemble des réponses, il apparaît un décalage important entre le budget annoncé et les dépenses réellement effectuées citées dans le rapport. D'autre part, des modes d'imputations comptables différents rendent difficile le parallélisme entre les données transmises par les communes. Néanmoins, à titre approximatif, le soutien à la culture dans le district de Nyon se répartit comme suit:

### a) Communes-centres et pot commun de TS

#### Evolution des budgets (2006-2009)

Dans l'ensemble les communes-centres tendent à accroître régulièrement la part budgétaire dédié à la culture.

Budget en Sfr	Pot commun TS	Rolle	Gland	Nyon
2009	132'000	?	603'000.-	5'102'750
2008	132'000	420'000.-	515'000.-	4'922'500
2007	n/a	budget non détaillé	493'000.-	4'807'400
2006	n/a	budget non détaillé	480'000.-	4'897'600

### Répartition des soutiens par habitant

Il ressort nettement que la part budgétaire à la culture par habitant augmente avec le nombre d'habitants. Sur la base des données communiquées par les communes, Nyon contribuerait trente-cinq fois plus que le pot commun de Terre Sainte, et huit fois plus que Gland. En ajoutant au pot commun de Terre Sainte et à Gland un coût approximatif de gestion administrative, ces rapports ne diminueraient que faiblement.

Les coûts supportés par le centre nyonnais sont liés à l'offre en infrastructures culturelles (musées, bibliothèques, salles de spectacles) et à la diversité des acteurs produisant la culture (programme de l'Usine à Gaz, FAR, élastique citrique, écoles de musique, etc).

Dépenses 2008 en Sfr	pot commun TS <sup>4</sup>	Rolle	Gland	Nyon
<i>Habitants (08)</i>	<i>15'143</i>	<i>5'369</i>	<i>11'193</i>	<i>17'875</i>
Activités et subventions	158'000		160'000	1'250'000
Fonctionnement du théâtre	340'000 (voir note bas page)		230'000	-
bibliothèque	+/- 200'000		220'000	600'000
musées				2'500'000
Archives communales				190'000
Administration				480'000
+ Part région (subventions formation musicale)	45'429		33'579	
<b>Total</b>	<b>743'429</b>	<b>420'000</b>	<b>783'579</b>	<b>5'020'000</b>
<b>% par hab</b>	<b>50.-</b>	<b>80.-</b>	<b>70.-</b>	<b>275.-</b>

#### b) Communes villageoises (moins de 5'000 habitants) :

- moyenne des soutiens annoncés : Sfr. 11'000.- / année env 10.-/ hab
- soutien annoncé le plus faible : Sfr. 0.- / année 0.- / hab
- soutien annoncé médian : Sfr. 3'000.- / année **env 3 à 8.-/hab**

Les soutiens des communes-villageoises varient financièrement beaucoup d'une commune à l'autre. Néanmoins leur cible est relativement similaire : les fanfares, les chorales,

<sup>4</sup> Volet culture du pot commun de Terre Sainte: Sfr. 132'000.- fixe par année répartis en (x.-/hab): musique (UICC) et chorale (EVTS) ; programmation théâtre de Terre Sainte ; ludothèque intercommunale. + 26'000.- d'aides ponctuelles en faveur d'événements (2008). La gestion du théâtre n'est pas intégrée dans ce volet du pot commun, son coût est évalué à Sfr. 340'000.-.

En parallèle à leur contribution au pot commun de Terre Sainte, quelques communes apportent des soutiens complémentaires. Exemples: - Formation : élèves du CMTS, camp d'été de la société cantonale des musiques vaudoises, subvention à l'Ecole & Quartier, Versoix (Coppet), - Evénements sis sur la commune: dépenses de Sfr. 32'000.- + mise à dispo gracieuse de locaux (Coppet), Sfr. 15'000.- + mise à dispo gracieuse de locaux (Tannay) + Bogis-Bossey, Sfr. 1'220.- pour événements sis à Terre Sainte, - Soutiens à diverses organisations : Bogis-Bossey 1'320.-, Mies 8'000.-, Coppet 4'460.-, Tannay 15'000.-.

accessoirement la formation et de façon ponctuelle le soutien à des manifestations. Ce dernier type de soutien fait l'objet de sommes les plus inégales et peu objectives.

### Faible moyenne par habitant

D'autre part, la part moyenne du franc par habitant est extrêmement faible pour affirmer une politique culturelle dynamique. A titre comparatif, la région de la riviéra (Vevey-Montreux) met près de 15.- / habitant pour les conservatoires et écoles de musique uniquement (% par habitant et franc / écolage) (référence 2009) ; et 48.- par habitant pour le fonds culturel Riviera. Par le biais du Conseil régional, la contribution aux écolages des élèves de conservatoires et des subventions aux écoles de musique, les communes membres contribuent à moins de 4.- / habitant.

En conséquence de cette concentration des soutiens en faveur des fanfares et des chorales, le tissu culturel du district semble se réduire à ces groupes culturels, réunissant pourtant une part minoritaire des habitants du district. La partie B, sur l'offre en prestations culturelles ci-après confirme ce biais.

## B. OFFRE EN PRESTATIONS CULTURELLES DANS VOTRE COMMUNE

Quelles écoles/centres de formation, cours privés ont lieu dans votre commune?

- Réponses :

Type de cours (céramique, danse, chorale, musique, etc)
Musique : CMTSE, Chésereux, Musique, théâtre : COV, Trélex, Gland, Nyon Musique : cours privé de piano, Arnex Peinture sur bois, Begnins Arts vivants : groupe théâtral des jeunes, Begnins Chant : Echo de la Dôle, Chésereux Arts vivants : danse, fitness pour enfants, Crassier Sport : Ecole de Judo Lémanique, Crassier Sport : Aérobie, Crassier Danse, Duillier Récits : La Bouquinière, Dully (fermeture fin 09) Danse aérobie, Eysins Musique : Cours de musique, Genolier Musique : Fanfare, Gilly Chant : chœur d'hommes, Gilly Musique : rythmique, Givrins Chant : chœur d'hommes, Givrins Chant : International Women's Club, Givrins Céramique : Cours de céramique, La Rippe Musique : Cours de piano, Le Vaud Arts vivants : cours de cirque et danse, Marchissy Sport : cours de yoga Musique : cours, initiation et piano, Marchissy Sport : cours de yoga, aérobie, Mont-sur-Rolle Chant : chœur mixte « Echo des Meilles » Dessin et bricolage : Prangins Arts vivants : danse, Trélex

## CONSTATS

Les résultats de cette analyse mettent en avant les importants décalages qui existent entre :

- Les politiques culturelles des centres avec l'ensemble des villages,
- Des répartitions inéquitables des moyens :  
de moins de Sfr. 3.- à près de Sfr. 300.- par habitant,
- Le manque de locaux adéquats aux activités culturelles :  
abris PC inadaptés aux activités de répétition,
- Le sur-investissement en matière culturelle de la ville centre en rapport aux autres communes,
- Une allocation de ressources peu proportionnées entre écoles et conservatoires de musique, particulièrement défavorable au COV au regard de son volume d'activités,
- Le soutien fortement sectoriel en faveur d'activités culturelles touchant un public spécifique peu représentatif d'une population en croissance et internationale,
- La sur-représentation du milieu musical et dévalorisation des autres domaines artistiques et culturels,
- L'inadéquation entre les pratiques culturelles des habitants âgés de 12 à 20 ans et l'offre culturelle.

Concernant ce dernier point, l'enquête réalisée auprès de plus de 1'000 personnes a démontré la diversité des pratiques et activités culturelles et de l'importance de l'espace public comme vecteur de lien social (festivals, centres villes, etc).

Les tendances lourdes des pratiques contemporaines sont fortement liées au monde des technologies, tant dans le domaine musical que celui des arts visuels, entre autres. Les nouvelles technologies attirent les jeunes : les photos et arts visuels, la musique électronique et en troisième lieu les arts du spectacle ressortent comme les activités les plus idéalisées, par lesquelles les jeunes aimeraient s'exprimer.

Ces activités s'inscrivent dans un processus évolutif qui entraîne l'ensemble de la population. Cette attirance exprime plusieurs facettes d'une société en quête :

- de lien social: la culture permet de passer du temps en société et contribue à la construction de l'identité ;
- d'ouverture culturelle: la diversité est attractive, une personne a la curiosité d'expérimenter de nouvelles tendances ;
- d'apprentissage: l'individu veut comprendre le milieu dans lequel il évolue pour mieux s'y intégrer (apprentissage et volonté de maîtrise des nouvelles technologies).

Par contre, il est à relever que des activités jugées importantes par nombre d'élus<sup>5</sup>, comme l'écriture et la lecture, voire la peinture ou encore la visite de musées sont laissées pour compte des personnes de moins de 20 ans en dehors des cursus scolaires (scris, 2009).

**Ces remarques d'ensemble ont pour objectif de souligner que les initiatives publiques ne rencontrent pas les attentes de l'ensemble de la population.**

Si les fanfares et les chorales bénéficient de l'aide de toutes les communes, ce répertoire séduit moins de 10 % des habitants âgés de 12 à 20 ans. Une politique culturelle qui tend à soutenir essentiellement les fanfares, les chorales, voire les élèves de conservatoires ne répond aux attentes que d'une minorité de la population. Les bases de réflexion pour une politique culturelle devraient tenir compte de cette diversité et ouverture culturelle d'une population en croissance et multiculturelle, en facilitant l'accès à la culture et en conséquence les échanges sociaux.

**Sur le modèle de fonctionnement du pot commun de Terre Sainte ou du soutien régional aux écoles des écoles de musique, il est tout à l'avantage des communes de mettre en place une coordination régionale en faveur de la culture.**

L'affirmation d'objectifs et d'actions coordonnées permet la rétribution harmonieuse des soutiens en faveur du plus grand nombre, garantissant ainsi l'accès à la culture pour toutes les populations. Cette démarche permettra simultanément une répartition plus équitable des soutiens entre les communes. Néanmoins, avant d'affirmer une telle volonté, il est nécessaire que les élus communaux reconnaissent ces importants décalages budgétaires et de combler cet espace en dégageant des moyens plus importants pour la culture.

---

<sup>5</sup> Sollicitations exprimées par le Conseil intercommunal du Conseil régional

## CONCLUSION : PROPOSITIONS D' ACTIONS

La mise en œuvre d'une politique culturelle d'intérêt régional devrait couvrir au moins trois niveaux d'intervention ou de coordination : 1. les infrastructures, 2. l'offre et la création, 3. la formation.

Parmi les champs d'action possibles, cités ci-après, la commission culturelle du Conseil régional propose de prioriser les actions visant à renforcer les **infrastructures** à vocation artistique (points 6 et 7), de même que les **conditions** favorisant la vie culturelle du district (point 2). à développer...

### FORMATION

1. Formation : favoriser l'accès à la formation aux domaines artistiques les plus divers, autre que le domaine musical et le chant, (mise en place de la LEM prochaine).

### OFFRE ET LA CREATION

2. Faciliter la création et la représentation de spectacles par des groupes de jeunes professionnels, encourager la promotion de jeunes professionnels à l'extérieur du canton et à l'étranger.
3. Accès à l'offre pour toute la population : thèmes particuliers, comme promotion de la lecture, etc...
4. Favoriser les collaborations avec les institutions scolaires pour familiariser les élèves et les familles à la culture: promouvoir les lieux culturels (musées, expositions, patrimoine bâti) auprès des écoles.
5. Parrainage des artistes régionaux (sécurité sociale, etc).

### INFRASTRUCTURES

6. Mise en place d'un espace culturel pour des artistes, type « collectif » (système de location de locaux à tarifs privilégiés sous conditions): lieu dédié à la création, la répétition, voire à l'exposition/de représentation de leur production.
7. Locaux : insuffisance de lieux de formation et de représentation -> Des infrastructures appropriées doivent être créées à des conditions avantageuses pour les activités culturelles.
8. Patrimoine bâti : investir à la valorisation des lieux -> espace de vie et de reproduction.
9. Intégrer la dimension culturelle dans les projets d'intérêt régional et leur communication (sites stratégique, éco-quartier, axe Nyon-St-Cergue, etc).

Un **fonds régional pour la culture** devrait permettre de soutenir équitablement les projets reconnus aux retombées régionales, tant pour la formation, que pour les associations et organisations à but culturel, ainsi que pour le fonctionnement des infrastructures d'intérêt régional.

Autant que possible, les élus membres des commissions ad'hoc devraient intégrer des **professionnels** de domaines artistiques divers dans des **groupes consultatifs** par projet ou thématique traitée.

Enfin, dans la mise en œuvre de projets, les recherches de **mécénat privé** pourrait être autant que possible concrétisées.